



**PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



newsletter
des services de l'État
aux collectivités

#6

Mars 2022



Éditorial

Mesdames, Messieurs les maires,
Mesdames, Messieurs les élus communautaires,

Les élections présidentielle et législatives de 2022 approchent. Force est de constater que l'engouement démocratique est en baisse depuis quelques années. Lors des dernières élections présidentielles en 2017, c'est environ 20 % des inscrits du département qui ne se sont pas rendus aux urnes, sur un total de 266 309 électeurs potentiels. Le droit de vote est fondamental pour notre démocratie et la mobilisation de tous est un enjeu majeur pour inciter nos concitoyens à se rendre aux urnes.

La campagne lancée par le ministère de l'Intérieur le 25 février dernier a pour objectif de faire connaître le nouveau portail internet www.elections.interieur.gouv.fr. Celui-ci guide l'utilisateur dans ses différentes démarches électorales et, plus largement, dans la compréhension de cet exercice démocratique essentiel à la vie de la Nation. Désormais, un QR code est inséré sur la carte d'électeur et renvoie directement vers cette plateforme. Vous trouverez dans cette lettre des outils de communication à votre disposition, pour promouvoir cette plateforme et inciter nos concitoyens à aller voter. N'hésitez pas à vous en saisir.

Au 24 février 2022, 262 760 personnes sont inscrites sur les listes électorales. Il est de notre devoir de veiller au bon déroulement de ces élections avec la mise en place de la logistique habituelle et de la ressource humaine nécessaire à la bonne tenue des scrutins, ainsi qu'avec une mobilisation entière pour garantir la sécurité sanitaire des électeurs.

Conformément à l'usage républicain, le temps de laisser se dérouler la fin de campagne et l'élection, les services de l'État vont entrer en période de réserve électorale à compter du vendredi 18 mars jusqu'au 24 avril 2022 inclus. Nous devons respecter la plus grande neutralité en nous limitant à la lecture de discours officiels pour les journées d'hommage (nationales ou locales) et en évitant tout déplacement et tout évènement susceptible de présenter un caractère pré-électoral.

Mes services et moi-même restons à votre écoute.





Actualités

1 jeune, 1 solution

Lancement des Contrats d'engagement jeune

Présenté par le Gouvernement en novembre 2021, le Contrat d'engagement jeune (CEJ), destiné aux jeunes les plus éloignés de l'emploi, a officiellement été lancé ce 1er mars 2022.

S'inscrivant dans la lignée du plan « 1 jeune, 1 solution », il propose un accompagnement intensif et profondément renouvelé avec un objectif d'entrée plus rapide dans l'emploi. Porté par les Missions locales et par Pôle emploi, ce dispositif devrait concerner au moins 400 000 jeunes en 2022.

Plus d'informations sur notre article.

[Lire l'article](#)



France services

Recrutement d'un référent départemental France services

Le 11 février 2022, Fabienne BALUSSOU, préfète de la Haute-Vienne et Alain DARBON, maire de Saint-Léonard-de-Noblat ont signé une convention d'animation départementale France services pour la Haute-Vienne.

Madame Géraldine LOIRAUD, la nouvelle animatrice, aura pour mission d'accompagner la quarantaine d'agents des 19 France services du département dans leur activité quotidienne.

En savoir plus sur le rôle d'animateur départemental France services.

[Lire l'article](#)



France
services

Liberté
Égalité
Fraternité



Egalité femme/homme

8 mars 2022, la journée internationale des droits des femmes

Reconnue officiellement par les Nations Unies depuis 1977 et en France depuis 1982, cette journée rythme la marche vers l'égalité des droits et se traduit à travers le monde par des débats, colloques, expositions ou manifestations. Elle constitue une journée de mobilisation des pouvoirs publics, des associations et des partenaires sociaux pour rappeler que l'égalité femmes-hommes est une priorité. De nombreux événements sont ainsi organisés à cette occasion, et ce, tout au long du mois de mars.

Découvrez les actions programmées en Haute-Vienne.

[Lire l'article](#)



Mardi 8 mars 2022
**JOURNÉE INTERNATIONALE
DES DROITS DES FEMMES**
Les actions en Haute-Vienne

Sécurité Routière

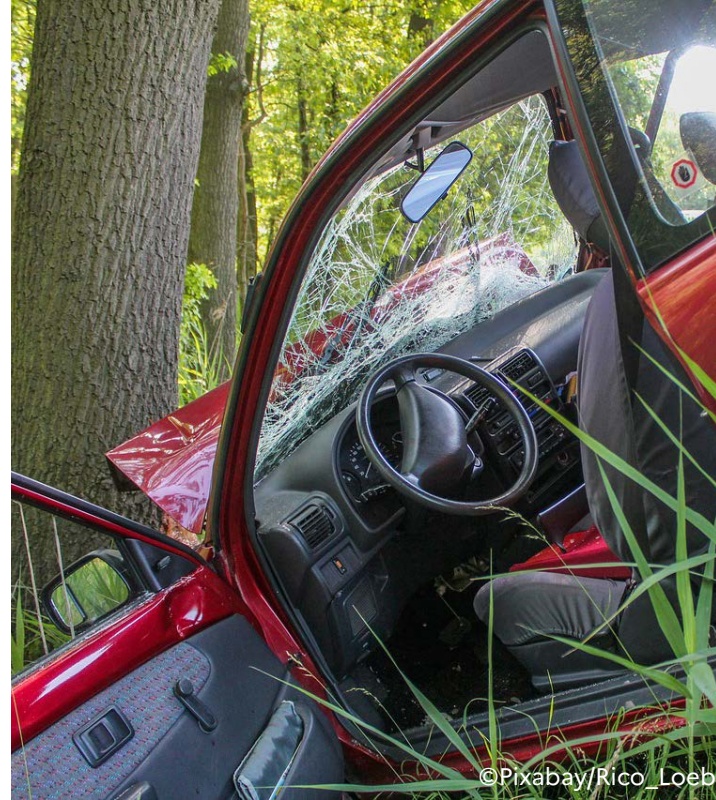
Une année 2021 marquée par une hausse de la mortalité

L'année 2021 est marquée par un pic inédit en termes de mortalité depuis ces cinq dernières années. La vitesse est un des principaux déclencheurs. 35 % de jeunes sont impliqués dans les accidents. Cette population constitue un enjeu prioritaire. Aussi, les usagers vulnérables comme les deux-roues motorisés ou les cyclistes sont victimes sans forcément avoir commis d'infractions.

La sécurité routière est l'affaire de tous et repose largement sur le partenariat et la coopération entre acteurs.

Plus d'informations sur notre article.

[Lire l'article](#)



Appui et conseils aux collectivités

Incorporation dans le domaine communal des biens sans maître

Par principe, un bien sans maître appartient à la commune sur le territoire de laquelle il est situé.

Bien qu'elle en soit propriétaire de par la loi, la commune doit cependant engager une procédure d'acquisition du bien sans maître pour pouvoir l'incorporer dans son domaine communal.

Toutes les informations sur les conditions d'acquisition sont à retrouver dans notre article.

[Lire l'article](#)



Appui et conseils aux collectivités

Programme PONTS : appui apporté par le CERMA aux communes

Si les gestionnaires des réseaux routiers principaux assurent en général un bon standard d'entretien de leur patrimoine d'infrastructures grâce à l'expertise de leurs services techniques, les petites communes sont souvent plus démunies en termes de connaissance de l'état de leurs ouvrages et de procédures d'entretien de leur patrimoine.

Dans le cadre de France Relance, le programme national « Ponts » offre ainsi aux communes qui en ont le plus besoin un vaste programme de recensement et d'évaluation de leurs ouvrages d'art.

Plus d'informations sur cet appui dans notre article.

[Lire l'article](#)



Information du consommateur

Ma Cantine, une solution pour vérifier la conformité de sa cantine à la loi EGalim

Depuis la loi « EGalim » sur les relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire, l'ensemble des restaurants collectifs d'entreprises, administrations ou écoles sont tenus de respecter divers objectifs en matière d'alimentation durable.

C'est pourquoi le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation créé le site « Ma cantine », permettant à chacun d'évaluer les mesures mises en place dans leur établissement, programmées ou encore à appliquer.

[Lire l'article](#)



 **ma cantine**

Diagnostiquer ma
cantine sur les mesures
de la loi EGalim

Information du consommateur

Affichage de l'origine des viandes en restauration

Les restaurants et les cantines doivent désormais indiquer à leurs consommateurs l'origine des volailles, porcs et moutons qu'ils cuisinent, comme c'était déjà le cas depuis 20 ans pour la viande bovine.

Un décret, publié au Journal officiel du 27 janvier 2022, établit de nouvelles règles d'affichage sur l'origine des viandes servies en restauration. L'étiquetage est obligatoire à compter du 1er mars 2022.

Plus d'informations sur notre article.

[Lire l'article](#)





Zoom



Élections

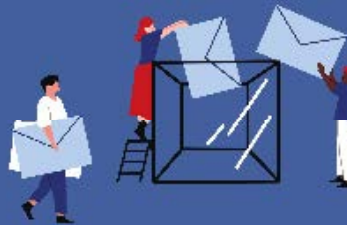
La nouvelle plateforme elections.interieur.gouv.fr

À l'approche des élections présidentielle et législatives de 2022, le ministère de l'Intérieur met à la disposition des électeurs et des candidats, un nouveau portail internet afin de les accompagner dans les différentes démarches électorales et, plus largement, dans la compréhension de cet exercice démocratique essentiel à la vie de la Nation.

En savoir plus sur cette nouvelle plateforme.

[Lire l'article](#)

KIT
COM'



www.elections.interieur.gouv.fr

En quelques clics, je retrouve mes principales démarches en ligne pour pouvoir voter !

Élections

Carte électorale : un QR code pour accéder à toutes les démarches

Pour la première fois, un QR code a été inséré sur la carte électorale prochainement envoyée aux personnes inscrites sur les listes électorales dans la perspective des élections présidentielles et législatives.

Ce QR code renvoie au nouveau site unique www.elections.interieur.gouv.fr qui permet de connaître sa situation électorale, son bureau de vote, de s'inscrire en ligne sur les listes électorales (jusqu'au 2 mars 2022) ou encore de faire/suivre sa demande de procuration.

Plus d'informations sur notre article.

[Lire l'article](#)





Démarches

Étrangers en France

Dématérialisation : demande de changement de situation

Depuis le 14 février, les démarches pour changement d'état civil (mariage, divorce, changement de nom ou prénom) ou changement de situation familiale (naissance) s'effectuent en ligne sur :

administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr

En savoir plus via notre article.

[Lire l'article](#)



**ÉTRANGERS EN FRANCE,
EFFECTUEZ VOS DÉMARCHES
EN LIGNE**

Simple et rapides,
vos démarches en ligne sur le site :

administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr



Agenda

8 mars : Journée internationale des droits des femmes

10 mars : date limite de dépôt pour l'appel à projets FIPD 2022 pour la prévention de la délinquance et de la radicalisation

17 mars : date limite de participation à la concertation publique du contrat de plan Etat-Région 2021-2027

18 mars : date limite de dépôt de candidature pour l'appel à projet « C'est mon patrimoine »

20 mars : date limite de participation du public sur le projet de Convention interrégionale du Massif central 2021-2027



Les services de l'État en Haute-Vienne sur : www.haute-vienne.gouv.fr

et sur les réseaux sociaux :



**PRÉFÈTE
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



@prefet87

**Cabinet du préfet
Bureau de la communication
interministérielle**

Mél : pref-communication@haute-vienne.gouv.fr

1, rue de la préfecture
87031 LIMOGES cedex

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent. Pour l'exercer, adressez-vous au Bureau de la communication interministérielle (coordonnées ci-dessus).

Crédits photos : BCI - Préfecture de la Haute-Vienne | Service d'information du Gouvernement | Pixabay | Unsplash